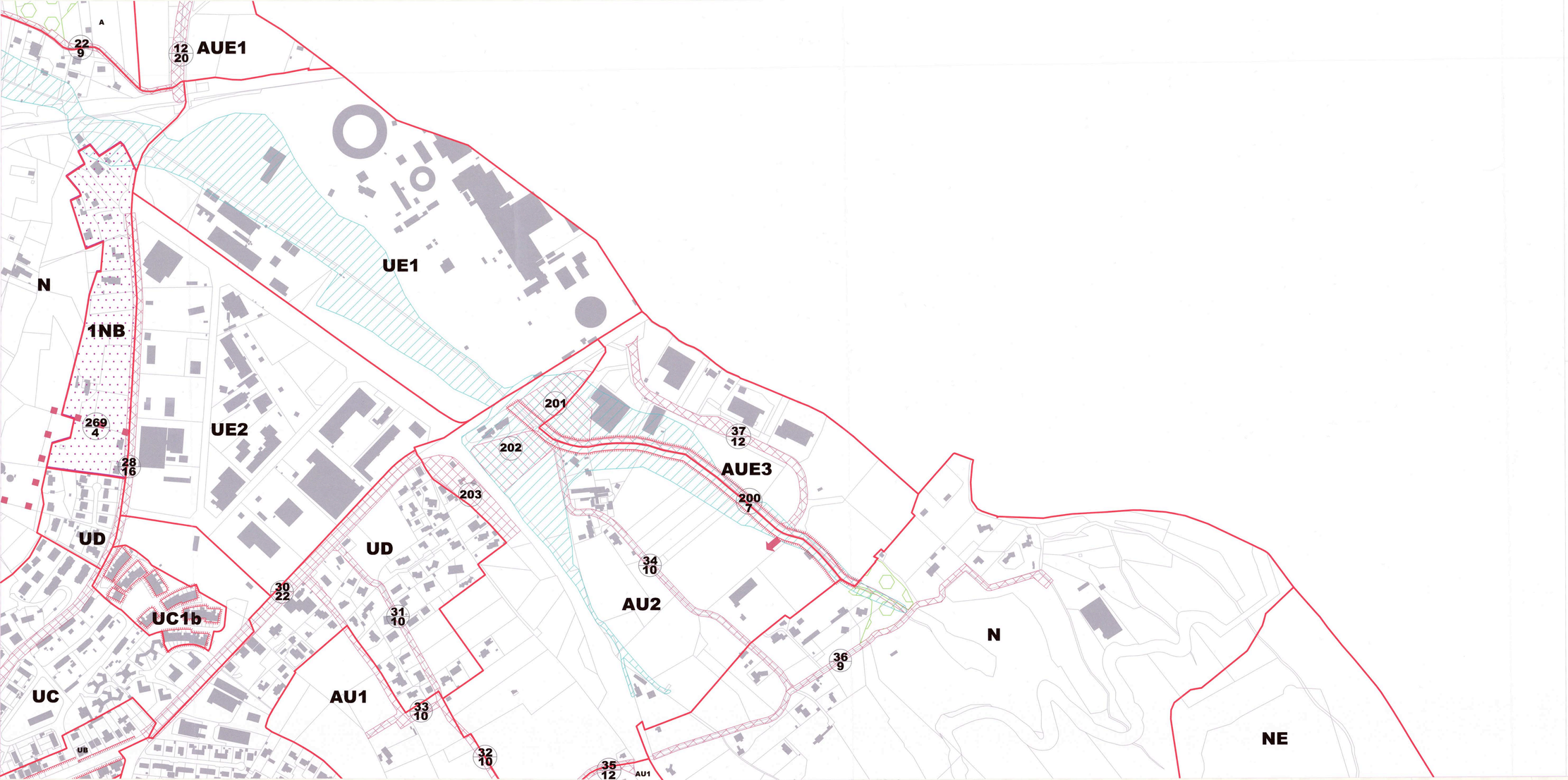

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Département des Bouches du Rhône

Ville de Gardanne

Projet arrêté le : 19/02/2009
Approuvé le : 27/05/2010
Modifié le : 11/07/2011

Annulé partiellement le : 16/05/2013

Le Maire

Modification n°2 :

DOCUMENTS GRAPHIQUES | **4.1.3b**

Echelle : 1 / 2 000

VILLE DE GARDANNE
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Bâtiment Saint Roch
Avenue de Nice
13120 GARDANNE

LEGENDE

- Limite de zone PLU
- Zone inondables

Emplacement réservé pour installation d'intérêt général

- Cheminement piéton
- Bassin de rétention, espace vert, autre

Emplacement réservé pour voirie

- Région
- 252 / 15 — Numéro de réservation / Largeur d'emprise
- 252 — Numéro de réservation
- Element de patrimoine (ponctuel)
- Element de patrimoine (surfacique)
- Espace boisé classé
- Marge de recul des constructions
- Ligne
- Bâti
- Principe de desserte
- Point de vue à préserver (cône de vue)
- Application de POS en vigueur du 2 juillet. (zonage et règlement). Suppression ER n°85. Voir planche 4.1.7

NORD